

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 septembre 2021

- Présents :** M. Georges ARHURO, Mme Annick BOUFFINIER, M. Michel CADOT, Mme Valérie CHESNOY, Mme Brigitte COZZO, Mme Yannick DUBLINEAU, Mme Cindy GUILBERT, M. Bertrand HAMEL, Mme Sophie HOTOMME, M. Mickaël MOULIN, Mme Odile MOULIN, Mme Isabelle RÉMY et M. Joël SIOU.
- Pouvoirs :** M. Cyrille CHEVRILLON à M. Michel CADOT, M. Frédéric JORAND à M. Joël SIOU, M. Yann LE NAOUR à Mme Odile MOULIN.
- Absents excusés :** M. Jean-Marie CHAMPEAU, M. Guillaume GRAFFIN
- Absents :**
- Membres :** En exercice : 18 Présents : 13 Votants : 16
- Date convocation :** 17 septembre 2021
- Secrétaire de séance :** Mme Cindy GUILBERT
- Ajout à l'ordre du jour :** Personnel – Modification de la durée de service de l'agent de restauration

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JUIN 2021 1
2. MODIFICATION DE LA DURÉE DE SERVICE DE L'AGENT DE RESTAURATION..... 1
3. NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE 2
4. GARDERIE ET LOCATIONS DIVERSES – NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT 2
5. SOCLE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE 2
6. SUBVENTIONS DIVERSES 3
7. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES..... 3

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JUIN 2021

Le compte rendu du Conseil municipal du 22 juin 2021, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. MODIFICATION DE LA DURÉE DE SERVICE DE L'AGENT DE RESTAURATION

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de l'agent de restauration permanent à temps non complet à 26 heures hebdomadaires en raison d'un surcroît de travail dû à la hausse des effectifs des enfants fréquentant la cantine et la mise en place du protocole sanitaire suite à la pandémie Covid-19,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier la durée de service hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 26 heures à 28 heures à compter du 1^{er} octobre 2021.

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

3. NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Chaque année, une somme est prévue au budget primitif pour le Noël des enfants de la commune (18€ depuis 2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

OFFRE aux enfants de moins de 3 ans non scolarisés, un jouet d'une valeur de 18 €, distribué lors de la journée « Arbre de Noël », organisée par la Municipalité ;

ALLOUE une somme de 18 € par élève scolarisé à Goussainville ;

DONNE toute latitude au Maire et à Mme MOULIN pour organiser deux séances récréatives, une pour les "petits" et l'autre pour les "grands", de spectacles de magie et de prestidigitation. Le solde du montant alloué servira à l'achat de jeux collectifs pour l'école et la garderie.

4. GARDERIE ET LOCATIONS DIVERSES – NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT

Le Maire rappelle qu'il existait 3 régies de recettes instituées auprès de la Commune de Goussainville : régie Cantine, régie Garderie et régie Produits communaux (locations des salles communales, participations aux repas, locations tables et bancs, concessions, dons, participations aux transports scolaires).

Vu la création d'une seule régie pour encaisser les produits de la Cantine, de la Garderie et des Produits communaux, suite à la demande du trésor public (diminution du nombre de régies par souci de simplification comptable),

Considérant qu'un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur pour cette régie,

Considérant que le prélèvement automatique a été mis en place pour payer les factures relatives aux frais de cantine début 2019 et qu'il apporte satisfaction aux parents d'élèves,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

PROPOSE le prélèvement automatique comme moyen de paiement des factures de garderie et locations de salles communales ;

DÉTERMINE la date de prélèvement comme suit :

- Garderie : le 15 et le 30 (28 pour le mois de février) de chaque mois,
- Locations de salles : à chaque location.

5. SOCLE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Le Maire rappelle que l'école va être équipée d'une classe mobile, composée de 15 ordinateurs portables (école élémentaire) et de 2 tablettes (école maternelle). Une subvention de l'État a été accordée comme suit :

	Coût (TTC)	Montant subvention (TTC)
Volt équipement	15 533 €	9 800 € (63,09%)
Volet services (maintenance, garantie...)	1 607 €	803,50 € (50%)
TOTAL	17 140	10 603,50 €

Après présentation des quatre devis par Monsieur le Maire, il s'avère que l'entreprise la mieux disante pour l'équipement en ordinateurs et tablettes est l'entreprise Informatique 78, localisée à Houdan. Il précise que le chariot (mobiliier de stockage et de charge des appareils informatiques) est absent du devis. Les coordonnées des fournisseurs de ce matériel spécifique vont être demandées aux communes voisines déjà équipées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT l'entreprise Informatique 78 pour l'achat du matériel informatique du projet socle numérique à l'école ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

6. SUBVENTIONS DIVERSES

- Banque alimentaire d'Eure-et-Loir

Demande de subvention exceptionnelle car l'association fait face à des demandes accrues (nouvelles populations impactées par la pandémie).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas apporter de subvention à cet organisme.

7. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire :

- Arrêté n°2021-04 portant nomination du Régisseur titulaire et du Mandataire suppléant de la régie de recettes Cantine, Garderie et Produits communaux.
- Mme Charlotte AUDIN a été recrutée sur le poste Garderie/Cantine/Entretien des bâtiments communaux depuis le 20 septembre 2021 (CDD 3 mois).

Travaux sur la commune

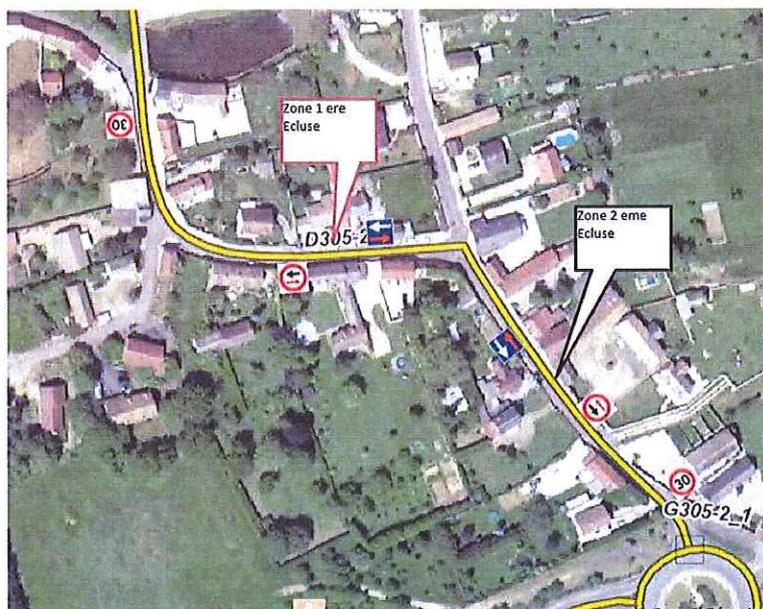
- Concernant les travaux d'enfouissement de la rue de Paris, la suppression des câbles (électriques et éclairage) est actuellement en cours. Une fois les branchements France Télécom et de la fibre réalisés, les câbles et les poteaux seront supprimés. Les lampadaires sont en service.
 - Les travaux d'enfouissement de la rue de Brest débuteront normalement le 15 octobre 2021.
 - Les fondations du local commercial débuteront le 27 septembre 2021.
- En parallèle de ce projet, une réflexion est en cours concernant les places de parking. Le commerce devra disposer de places dédiées pour la clientèle.
- Le parking de l'église étant actuellement déjà très occupé, plusieurs solutions sont étudiées, en accord avec l'ATD28 (Agence Technique Départementale d'Eure-et-Loir) : marquage au sol sur le parking actuel de l'église lorsque les travaux seront terminés (gain de places et matérialisation de places dédiées au commerce), création d'un parking au niveau de la petite placette au pied de l'église, création d'un parking sur la parcelle communale rue de la Mairie pour le personnel de la mairie et de l'école (projet à plus long terme et plus coûteux, demandes de subventions).
- Les travaux de réfection de la RD147/12 (représentée en bleue sur le plan), reliant Goussainville à Broué, vont débuter le 29 septembre 2021 et sont réalisés par le Département. Les déviations Goussainville ↔ Broué seront disponibles par les RD305/2, RD101 et RD147 dans les deux sens de circulation.



Sécurité routière

PETIT RAPPEL !

- Dans une zone 30km/h, les piétons sont prioritaires, même en dehors des passages piétons.
 - Les contrôles et les verbalisations ne sont possibles qu'en présence de signalisation (panneaux).
-
- Pour sécuriser la rue Saint Aignan, une expérimentation va débuter à compter du 4 octobre 2021 avec la mise en place de 2 rétrécissements (écluses) et la limitation de la vitesse à 30km/h (signalisation).



- Pour sécuriser les abords de l'école et éviter les excès de vitesse dans la rue principale de la commune, la mise en place d'une zone 30km/h dans la rue de Paris, la signalisation (panneaux école, panneaux 30 km/h) et le marquage au sol des passages piétons est en cours d'étude (étude de faisabilité avec l'ATD28 et étude financière).
- Mickaël MOULIN mentionne la circulation rapide des véhicules dans la Grande Rue à Champagne. Une zone 30 sera donc testée entre le STOP et la mairie de Champagne.

Désert médical

- Le Docteur Bertrand HAMEL évoque la désertification médicale catastrophique dans les communes de la CCPH. Il expose la solution proposée dans la région de Lyon depuis 2019 : un cabinet médical mobile pour sillonner les villages privés de médecins généralistes. Bertrand HAMEL est en cours de discussion avec la CCPH pour mettre en place ce concept au sein du territoire de la CCPH.

L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire
Michel CADOT

